



# CAMPING – CARAVANING

Classé 4 étoiles Loisirs,  
463 empl. « confort et grand confort caravane, 136 empl. nus.  
Décision de classement du 03/10/2017.

Cochez le type de location choisie

## CONTRAT DE LOCATION

- MOBIL HOME Type COTTAGE 2 Chambres,  
 MOBIL-HOME Type COTTAGE 3 Chambres  
 TIT HOME  
 BUNGALOW TOILE (\*)

S.A.S. « Camping Aux Grands Espaces »

CAPITAL : 733280 € N°SIR 388 560 344 00011

T.V.A : FR 34 388 560 344

RCS Coutances 388.560.344 N° Gestion 92 B 61

**Siège Social : 36 rue du Camping  
50 430 – St Germain S/Ay**

**Tél : 02.33.07.10.14**

**Fax : 02.33.07.22.59**

**Mail : auxgrandsespaces@orange.fr**

(\*) bungalow toilé uniquement pour 4 personnes

(Descriptif du matériel ci-joint)

**Seules les personnes ci-dessous désignées seront acceptées le jour de l'arrivée. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.**

	NOM (en majuscule)	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
<b>Titulaire du présent contrat :</b>			
<b>Accompagnants :</b>			

**Adresse du Titulaire :** .....

**Tél :** ..... (Dans la mesure du possible, il est préférable d'indiquer un numéro de téléphone portable, notamment pour que nous puissions vous joindre en cas d'arrivée en dehors des jours et heures prévues)

**Les Animaux sont strictement interdits dans les locations.** Dans le cas, où une infraction serait découverte, les locataires verront leur séjour écourté et le montant de la location restera acquise au camping.

**La location devra être rendue dans un parfait état de propreté. Elle devra être nettoyée avant votre départ.**

Toute dégradation de la location ou des accessoires donnera lieu à la remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état et l'inventaire de fin de location sera effectué par le personnel du camping le jour de votre départ, celui-ci devra être rigoureusement identique à l'état des lieux de début de location qui sera effectué par vos soins avec l'aide de l'inventaire précis qui vous sera remis à votre arrivée. Tout manquant devra être réglé par le locataire.

Dans le cas où nous serions dans l'obligation de conserver une partie ou l'intégralité de la caution, vous en seriez informé par courrier.

**Comment avez-vous connu le camping "Aux Grands Espaces" ?** .....

**SEJOUR : DU..... à partir de 15 heures AU..... à partir de 10 heures.**

### DECOMPTE

Montant total du séjour ( + 10 % pour la 5 <sup>ème</sup> ou la 7 <sup>ème</sup> personne, mobil home uniquement) :	..... €
Taxe de séjour : 0,35 € par nuit et par personne de plus de 18 ans :	..... €
Arrhes versées (arrondir à l'euro supérieur)	- ..... €
Solde : ( <b>à verser au plus tard 15 jours avant l'arrivée</b> )	= ..... €

N.B. : Exemplaire à retourner au camping "Aux Grands Espaces" 36 Rue du Camping 50 430 - SAINT GERMAIN SUR AY

\* Veuillez tourner la page S.V.P.

## VALIDITE DE LA LOCATION

\* La location ne sera effective qu'après retour du contrat signé et approuvé, accompagné des arrhes.

**N.B. : Toute absence de la mention "Lu et Approuvé" ainsi que de la signature du locataire entraînera l'annulation de la réservation.**

\* Une Assurance responsabilité civile doit être obligatoirement souscrite par le client.

\* Une copie vous sera retournée après acceptation de votre demande.

\* En cas de demandes multiples pour une même location, **le locataire ayant retourné le premier son contrat signé sera enregistré (le cachet de la poste faisant foi).**

\* Les autres demandes seront retournées sans délai par retour de courrier.

## CONDITIONS DE REGLEMENT

\* **A la réservation : versement du quart (25 % du prix total du séjour à titre d'arrhes).**

\* **Versement du solde 15 jours avant l'arrivée.**

(modalités de paiement : Chèque, Chèques vacances, Virement bancaire, Espèces, Carte Bancaire)

\* **Aucun remboursement, ni aucune réduction, ne sera accordé soit pour tout séjour écourté du fait du locataire, soit dans le cas d'une arrivée retardée, ou d'une modification du nombre de personne, ou encore d'un départ anticipé.**

\* **Un dépôt de garantie de 150 € (règlable par chèque ou espèces) est exigé du locataire le jour de la remise des clés et lui sera rendu, par voie postale, durant la semaine qui suivra son départ, sous déduction éventuelle des frais de remise en état du matériel loué.**

\* **Un badge magnétique vous sera remis le jour de votre arrivée. Il donne l'accès au camping, pour un et un seul véhicule par emplacement, de 7h30 à 22 h 30. Le jour du départ, en cas de non restitution du badge, le dépôt de garantie, mentionné ci-dessus, restera acquis au camping. Ce badge pourra également être désactivé en cas de non paiement des redevances et l'accès au camping interdit.**

## EN CAS D'ANNULATION DE LA PART DU LOCATAIRE

\* **Toute annulation doit être adressée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. Vous disposez d'un délai de sept jours pour annuler votre réservation. Passé ce délai, les arrhes ne seront pas remboursées.** Si vous annulez 30 jours ou moins avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date, l'intégralité du séjour restera acquise au camping.

\* **A partir du 2ème jour du séjour, sauf si le client a prévenu de son retard, la location est considérée annulée, et la direction se réserve le droit de disposer du mobil-home.**

\* La direction se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques sans qu'elle soit tenue pour cela d'indemniser l'autre partie. Dans ce cas les arrhes versés seront remboursés.

### RAPPEL :

**LES ANIMAUX SONT STRICTEMENT INTERDITS DANS LES LOCATIONS**

**Le Mobil home doit être nettoyé avant votre départ.**

**Dans l'enceinte du camping un seul véhicule est autorisé par emplacement, les autres véhicules devront stationner sur le parking extérieur prévu à cet effet.**

**La Location s'entend pour un emplacement caractérisé, mais ne peut en aucun cas porter sur un numéro d'emplacement précis.**

**PISCINE** : Les Shorts de bain sont interdits, seul les slips de bain sont autorisés.

L'accès à la piscine est réservé aux locataires inscrits au contrat. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Un bracelet « fixe » est obligatoire pour bénéficier de la piscine, il vous sera remis lors de votre première baignade et vous devrez le conserver toute la durée de votre séjour. Les enfants doivent impérativement être accompagnés par un adulte.

**Prestations Payantes** (non comprises dans le prix de la location) : Le lave linge et le sèche linge fonctionnent à jetons. Les jetons sont disponibles à l'accueil (6 € pour le lave linge et 4 € pour le sèche linge).

**Prestations Gratuites** : Uniquement pour les locataires inscrit au présent contrat le mini golf et le tennis (pour les visiteurs le mini golf est à 2,5 € par personne et le tennis 6 € de l'heure).

**Autres prestations** : Le bar, snack, friagerie, épicerie sont ouverts de début juillet à fin août. Les tarifs, dates et heures d'ouvertures, sont sous la responsabilité des commerçants, en conséquence le camping ne pourra en aucun cas être tenu responsable des changements ou annulations d'activité.

Des animations auront lieu de début juillet à la fin août, la direction se réserve le droit de modifier, de remplacer ou d'annuler toute activité d'animation ou de loisirs prévues.

**Règlement intérieur** : Tout occupant est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement consultable à tout moment à la réception du camping (et joint au présent contrat).

**Par le présent contrat, j'accepte les dispositions stipulées ci-dessus.**

Je déclare avoir eu connaissance et accepte sans réserve les engagements du contrat et les conditions de location, le règlement intérieur et le tarif du camping.

A....., le.....

Signature et cachet du camping.

Signature du locataire

(Faire précéder votre  
Signature de la mention  
« Lu et Approuvé »)